

Priorités régionales de la Côte-Nord

Élaborées dans le cadre de la démarche de révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

**Par le Comité directeur FARR-OVT,
formé des préfets des six MRC de la Côte-Nord,
d'un deuxième représentant élu par MRC et
du ministre responsable de la région de la Côte-Nord,
en collaboration avec le comité technique,
formé des directions générales des six MRC et
la direction régionale de la Côte-Nord du MAMH**

**Adopté le 27 juin 2017 à Sept-Îles et révisé le 5 juin 2019 à Québec
déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Le territoire

La Côte-Nord couvre un vaste territoire d'une superficie totale de 351 615 km² et d'une superficie en terre ferme de 236 664 km², correspondant à 21 % du Québec selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Elle se caractérise par une faible densité de population de 0,4 habitant par km². Son territoire composé, d'une partie maritime, d'une route linéaire, d'un littoral assujéti à un processus dynamique d'érosion et d'un arrière-pays, est à l'origine de la pluralité et la diversité environnementale de la région. Une grande variété de paysages et d'habitats ainsi qu'une diversité de richesses naturelles : minières, forestières, fauniques, hydrographiques, marines, caractérisent son territoire. Plus de 99 % de sa superficie est publique, ainsi tout projet de nature industrielle, commerciale ou résidentielle implique généralement les terres du domaine de l'État.

La région est composée de six MRC. Elle compte 33 municipalités, 9 communautés autochtones représentant environ 14 % de la population nord-côtière et 10 territoires non organisés. La Côte-Nord est l'une des régions ayant les plus grands territoires non organisés du Québec.

Elle est également caractérisée par une connectivité physique limitée au reste de la province et du pays en raison des barrières physiques qu'est le fleuve ainsi que le Golfe-du-Saint-Laurent, la rivière Saguenay et le réseau routier régional incomplet. Plusieurs communautés des MRC de Caniapiscau, de Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent sont ainsi desservies par voies maritimes, aériennes et ferroviaires. La route 138 s'interrompt à l'ouest, laquelle doit être franchie par traversier, et est incomplète à l'est sur une distance d'environ 400 km. Seulement deux liens routiers relient une majorité de communautés entre elles : la route 138 relie une partie des communautés de la Côte-Nord sur son axe est-ouest sur 1 200 km et la route 389 relie la Ville de Fermont à Baie-Comeau sur l'axe nord-sud sur 563 km, dont environ 200 km non pavés.

La démographie

La région compte 91 213 habitants, soit 1,1 % du Québec. Environ 58 % de la population habite les trois principales municipalités de la région : Sept-Îles, Baie-Comeau et Port-Cartier. Environ 42 % de la population est répartie entre les 30 autres municipalités de la région et les 9 communautés autochtones.

Les perspectives démographiques de la région sont négatives et sa décroissance populationnelle se poursuivra sauf pour les communautés autochtones. Selon les données 2015-2016 de l'ISQ, c'est la Côte-Nord qui affiche le déficit le plus important proportionnellement à sa population, avec un taux de migration interrégionale de - 1,6 %. Contrairement aux deux années précédentes, le nombre de sortants n'a pas augmenté, mais le nombre d'entrants a poursuivi sa tendance à la baisse.

L'économie

Les activités économiques de la Côte-Nord sont basées principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et, dans une moindre mesure, sur leur transformation. Elles s'établissent autour de la minéralurgie (fer), la métallurgie (aluminium), la production d'hydroélectricité, la foresterie, l'exploitation des ressources fauniques (chasse et pêche), la pêche commerciale et le tourisme. La région compte deux créneaux d'excellence ACCORD structurants, soit le créneau Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques et le créneau Ressources, sciences et technologies marines. Les MRC de la Côte-Nord ainsi que les municipalités locales et les communautés autochtones ont un indice de vitalité économique (IVÉ) assez varié d'un territoire à l'autre. Toutefois, la majorité d'entre elles se situe dans le quatrième et le cinquième quintile : 29 localités sur 39. Les dix autres sont réparties dans les trois premiers quintiles. Ainsi, la Côte-Nord est l'une des régions, où la proportion de la population vivant dans une localité, ayant un IVÉ faible est la plus élevée.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- Des mesures doivent être mises en place rapidement pour répondre aux nombreux défis de la région et ce pour l'ensemble des priorités régionales, en voici quelques exemples : création d'un crédit d'impôt pour région nordique et d'un crédit d'impôt pour les étudiants, création d'une mesure pour réduire les frais de déplacement des étudiants universitaires afin de favoriser leur retour dans la région et leur sentiment d'appartenance.
- Il importe de faire en sorte que les programmes mis en place à l'échelle régionale le soient plutôt à l'échelle des MRC afin de respecter leur autonomie, par exemple, le programme d'aménagement durable des forêts, les Alliances pour la solidarité, etc.
- Les politiques et mesures gouvernementales ne tiennent pas toujours compte des réalités, des vastes territoires qui couvrent la Côte-Nord. Elles sont souvent inapplicables ou ne répondent pas aux besoins, aux solutions et aux capacités des milieux, par exemple, les lois et règles environnementales en matière d'eau potable et d'eaux usées, application des plans de sécurité civile, programme d'aide gouvernementale en matière d'érosion des berges, programme sur le partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, etc.
- La Côte-Nord est une immense région périphérique, éloignée des grands centres du Québec et isolée des autres régions par des barrières physiques naturelles. Son développement économique est basé sur les ressources naturelles. Elle est caractérisée par une répartition inégale de sa population, de ses revenus et de ses ressources naturelles à l'intérieur même de son vaste territoire. Elle compte 1 825 km de littoral dont plus de 28 % (505 km) de zones d'érosion littorale sensibles, et 38 % (695 km) moyennement sensibles. La majorité des municipalités côtières sont touchées par cette problématique. Les changements climatiques augmenteront possiblement la problématique au cours des prochaines années.
- Les réalités sont très différentes d'un territoire de MRC à l'autre. Ces réalités sont encore plus particulières pour plusieurs municipalités isolées en raison de l'absence de lien routier avec le reste de la Côte-Nord : Schefferville, l'Île d'Anticosti, Gros-Mécatina, Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, Saint-Augustin, Bonne-Espérance et Blanc-Sablon.
- Les interventions gouvernementales doivent s'adapter aux enjeux spécifiques des MRC et municipalités locales de la Côte-Nord et cela s'applique à l'ensemble des priorités régionales. De plus, une révision et une adaptation des lois, orientations, programmes et mesures doivent s'entamer pour que le soutien financier, les aides offertes et les obligations s'appliquent aux multiples réalités territoriales.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Tenir compte systématiquement des spécificités des différents territoires de la Côte-Nord lors de l'élaboration de lois, règlements, programmes et mesures s'appliquant à ces territoires;
- Reconnaître un statut d'isolement et d'insularité aux territoires concernés aux fins d'analyse des projets et de décisions gouvernementales;
- Relever les différentes spécificités des territoires, en collaboration avec les MRC, et proposer des recommandations afin d'adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application sur la Côte-Nord;
- Mettre en place des mesures et des programmes répondant aux enjeux prioritaires de la région, notamment le déplacement des jeunes afin de favoriser leur retour en région;
- Adapter l'application des orientations et mesures en matière de sécurité civile aux réalités de certaines municipalités nord-côtières et les soutenir financièrement pour mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens;
- Soutenir les comités, projets et études pour contrer les problématiques d'érosion des berges;
- Faire connaître et promouvoir les spécificités territoriales de la Côte-Nord au sein de la région et au reste du Québec;
- S'assurer et respecter la représentativité de la Côte-Nord dans les lieux de concertation et de décisions affectant son territoire.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- Il importe de compléter et d'améliorer la route 138 ainsi que d'assurer des dessertes aériennes, maritimes et ferroviaires de qualité afin de renverser la tendance démographique de la région, d'assurer le développement du vaste territoire et d'améliorer la qualité de vie des gens qui l'habitent.
- Des mesures spécifiques doivent être mises en place pour réduire les frais des entreprises et compenser les citoyens en lien avec les problématiques de desserte et ruptures de service. En effet, les dessertes entraînent des coûts élevés pour le transport des personnes et des marchandises. Ces charges supplémentaires diminuent la compétitivité des entreprises et augmentent les charges pour tous. Ces dessertes sont souvent interrompues par les conditions météorologiques et plongent régulièrement la région ou des parties de la région, dans l'isolement. Ces interruptions de services ont des impacts sur l'approvisionnement en nourriture, l'accès aux services de santé et l'économie. Dans un territoire caractérisé par l'éloignement et l'isolement, tel que la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, cette réalité a un impact encore plus important. L'efficacité et l'efficience des services du traversier sur la rivière Saguenay et sur le fleuve Saint-Laurent, par rapport aux besoins de la population et de l'économie, nécessitent de mettre en place des mesures spécifiques.
- Les différents programmes en matière de transport collectif limitent son développement et ne répondent pas aux besoins des territoires de MRC de la Côte-Nord. En effet, le transport collectif est présent dans les milieux plus urbains, où la population est concentrée, et est indisponible sur la quasi-totalité du reste du territoire. Le transport interrégional dessert une partie du territoire et réduit ses services, d'année en année, en raison des frais de fonctionnement élevés.
- Il importe qu'une grande partie des chemins multi-usages soient pris en charge et entretenus afin de favoriser l'accès aux ressources et au développement des collectivités. L'immensité des territoires non organisés est caractérisée par environ 6 287 kilomètres de chemins multi-usages. Ils sont principalement situés dans les MRC de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan et de Sept-Rivières et sont pratiquement absents des territoires de Caniapiscau, de la Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent.
- Le réseau de téléphonie cellulaire est incomplet sur l'étendue du territoire de chacune des MRC. L'arrêt du service des téléavertisseurs sur les territoires sans réseau cellulaire augmente cette problématique. L'internet haute vitesse est déployé de façon inégale sur le territoire. Les populations de La Haute-Côte-Nord, de Caniapiscau et du Golfe-du-Saint-Laurent étant les moins bien desservies.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Obtenir un échéancier réaliste afin de compléter et améliorer la route 138;
- Reconnaître l'ensemble de la route 138 comme route nationale;
- Compléter les travaux pour l'amélioration de la route 389;
- Développer des initiatives et mesures pour les transporteurs ainsi que les entreprises pour pallier aux coûts supplémentaires de transport et aux problématiques de coupures de dessertes;
- Assurer une desserte maritime et améliorer la desserte aérienne pour désenclaver l'Île d'Anticosti;
- Améliorer et maintenir les infrastructures existantes pour développer l'accès aux territoires;
- Tenir un sommet sur le transport collectif régional à l'échelle provinciale;
- Favoriser le développement du transport adapté et collectif dans les territoires en adaptant les programmes et mesures aux réalités nord-côtières;
- Assurer le maintien et l'accessibilité aux services de transport inter et intra régional de qualité à la population à un coût équitable et compétitif;
- Assurer le déploiement et le développement des infrastructures numériques et de téléphonie pour obtenir une couverture complète du territoire;
- Favoriser le rapprochement entre les MRC et les municipalités locales par les technologies de l'information et de la communication;
- Compléter le réseau de la route verte.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- La région présente une faible diversité industrielle, ce qui la rend vulnérable aux effets cycliques engendrés par les fluctuations fréquentes des marchés mondiaux. Toutes les activités économiques en Côte-Nord sont conditionnées par de faibles volumes sur d'immenses territoires. Certains outils de développement économique sont absents notamment la desserte en gaz naturel.
- L'intérêt économique pour le territoire nord-côtier est conditionné par la demande pour ses diverses ressources naturelles. Les municipalités subissent les contrecoups des grands projets. Elles doivent être accompagnées lorsque les projets d'envergure se planifient et se réalisent sur leur territoire et elles doivent être soutenues lors du déclin ou la fin d'activités.
- La Côte-Nord comprend un imposant arrière-pays servant de territoire de loisir, villégiature et d'exploitation des ressources. L'accès à ces territoires est nécessaire à la vitalité économique et sociale de la région et est excessivement variable d'une MRC à l'autre au regard de la superficie et de la qualité des accès.
- Pour adapter les programmes aux besoins et réalités des milieux, les ententes sectorielles de développement sont de bons outils permettant de rassembler les forces et les aides financières des partenaires et de faciliter la reddition de comptes. Deux territoires de MRC sur six se sont dotés de fonds de diversification économique dans le cadre d'entente sectorielle de développement.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles (forestières, minières, halieutiques, agricoles, hydrographiques, etc.);
- Consolider les activités de première transformation des ressources naturelles et favoriser le développement de la 2^e et 3^e transformation des ressources;
- Poursuivre les efforts afin d'obtenir une desserte régionale en gaz naturel à coût compétitif;
- Contribuer à la création ou à la bonification de fonds de diversification économique s'adaptant à chacune des MRC de la région;
- Accélérer le cheminement des projets, en favorisant entre autres la prise de décision régionale concernant le financement des projets économiques;
- Faciliter l'accès aux terres publiques;
- Favoriser la recherche, l'innovation et l'acquisition des connaissances;
- Soutenir le transfert de connaissances et l'expertise des établissements d'enseignement vers les entreprises;
- Favoriser l'implantation de centres de recherche soutenant le développement de créneaux d'excellence;
- Mettre en place des initiatives afin de favoriser l'attractivité de la région et de ses territoires pour attirer de nouvelles entreprises;
- Soutenir le développement de l'industrie touristique pour en faire une destination de calibre international;
- Favoriser l'implantation des industries énergivores en hydro-électricité près des centres de production;
- Planter des parcs nationaux, dont le projet du parc national du lac Walker et des aires de biodiversité ainsi que des sentiers multi-usages;
- Soutenir les projets stratégiques de l'Île d'Anticosti afin de poursuivre son développement et favoriser sa reconnaissance officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO;
- Favoriser les actions de l'industrie touristique permettant de prolonger les saisons estivales et hivernales.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- Il faut donner plus d'outils aux municipalités de la Côte-Nord pour développer leur économie et soutenir l'entrepreneuriat sur leur territoire. Davantage de services doivent leur être offerts, notamment par des outils, des ressources humaines, de l'aide technique dans le montage de leur projet, du soutien administratif, un accès au capital de risque ainsi que de l'aide pour favoriser le transfert d'entreprises à la relève. Une aide financière supplémentaire doit être accordée aux municipalités afin d'augmenter les initiatives entrepreneuriales et soutenir les entrepreneurs.
- Les programmes doivent être mieux adaptés aux réalités des entreprises nord-côtières afin de prendre en compte leur réalité dans les critères d'admissibilité. En effet, certains programmes demandent que les entreprises soient dans des secteurs d'activité ciblés, aient un chiffre d'affaires minimal ou un nombre précis d'employés afin de pouvoir être admissibles.
- De meilleures pratiques favorisant le partage d'information sur les programmes et d'offres de services disponibles ainsi que l'allègement du fardeau administratif dans la reddition de comptes des programmes faciliteraient également le soutien aux entreprises. Il est difficile pour les entrepreneurs de se retrouver dans la multitude de programmes et d'offres de services disponibles. De plus, la reddition de comptes demandée est lourde et exigeante pour les entreprises.
- Il importe également de soutenir l'entrepreneuriat féminin et de collaborer davantage avec les communautés autochtones et les personnes immigrantes.
- L'attribution de contrats à des entreprises régionales et l'embauche de travailleurs régionaux doivent être favorisées pour maintenir les emplois en région. Les initiatives mises en place par le comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord en sont un bon exemple.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Adapter les mesures d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat en fonction des besoins et réalités des PME nord-côtières, incluant les entreprises d'économie sociale et le mode coopératif et des territoires de MRC;
- Susciter l'intérêt des entrepreneurs et de la relève en lien avec les attraits et les forces du milieu;
- Soutenir la relève entrepreneuriale, dont le transfert familial, ainsi que leur planification par différents moyens, notamment par un système fiscal adapté;
- Améliorer la formation des accompagnateurs en aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat dans leur rôle-conseil (incubation);
- Favoriser et répertorier les besoins de formation des entreprises et développer des formations sur mesure;
- Favoriser et encourager le développement d'entreprises d'économie sociale;
- Simplifier et minimiser la reddition de comptes pour les entrepreneurs;
- Encourager la mise en commun de services d'aide et de soutien au volet administratif des entreprises;
- Soutenir les activités de réseautage et favoriser les activités de sous-traitance locales;
- Minimiser la présence de fly-in/fly-out;
- Prioriser la disponibilité d'une main-d'œuvre régionale et l'accessibilité aux emplois offerts en région;
- Poursuivre le développement d'initiatives visant à favoriser l'embauche de la main-d'œuvre régionale;
- Assurer un suivi constant et régulier des besoins des entreprises et la formation des travailleurs;
- Favoriser les activités d'exportation et d'innovation;
- Faciliter les initiatives de commerces en ligne pour les entreprises nord-côtières;
- Valoriser l'entrepreneuriat sous toutes ses formes;
- Stimuler l'entrepreneuriat auprès des autochtones et des personnes immigrantes.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois disponibles, son mode de vie, sa culture et son environnement.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- La Côte-Nord se caractérise par une démographie en déclin, un vaste territoire éloigné des grands centres, une économie où la grande entreprise est fortement représentée et où d'importants besoins en main-d'œuvre qualifiée sont à prévoir pour les prochaines années. La capacité de la région à attirer des personnes et à les maintenir dans la région passe nécessairement par la promotion du mode de vie de la Côte-Nord et de ses emplois.
- Pour rendre attractive la Côte-Nord et faciliter le retour en région des Nord-Côtiers après leurs études à l'extérieur, il est nécessaire d'accroître la fierté et le sentiment d'appartenance de la Côte-Nord. Des moyens concrets doivent être mis en place pour retenir la population. Ces moyens doivent être adaptés aux besoins et réalités de chacun des territoires.
- La Côte-Nord et ses territoires ont de forts attraits à mettre en valeur afin d'attirer de nouveaux arrivants. Il importe d'harmoniser les différentes initiatives des partenaires, que ce soit au plan économique pour attirer les entreprises et la main-d'œuvre qu'au plan touristique, afin de faire rayonner la région et ses territoires et de renforcer l'identité régionale.
- La population nord-côtière et son histoire, incluant les communautés autochtones, sont une richesse devant être mise en valeur.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Promouvoir les types d'emplois disponibles selon le profil des travailleurs visés (extérieur de la région, étudiants, profil de formation, etc.) en évitant le mode de travail fly-in/fly-out;
- Agir en complémentarité avec les communautés autochtones afin de jumeler les offres d'emploi avec le bassin de main-d'œuvre disponible;
- Soutenir les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre, des jeunes et des immigrants;
- Favoriser l'accès aux services d'accueil des nouveaux arrivants et les services d'intégration d'immigrants, en plus de bonifier les services existants;
- Promouvoir, éduquer et sensibiliser la population de la Côte-Nord aux réalités des différentes MRC pour augmenter le sentiment d'appartenance et la fierté d'en faire partie;
- Promouvoir une image positive, évoluée et ouverte de la Côte-Nord en mettant en valeur les divers attraits de ses territoires;
- Mettre en valeur l'histoire, le patrimoine culturel et les atouts de la Côte-Nord, notamment sa culture régionale;
- Soutenir la création artistique et littéraire ainsi que la culture sous toutes ses formes;
- Utiliser davantage les technologies de l'information pour augmenter l'accès à la culture.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- Il importe de travailler en coordination afin d'améliorer la complémentarité, la cohérence et la continuité des services pour maintenir et améliorer les conditions de vie individuelles et collectives. Il faut agir sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation, les services de santé et de proximité et la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie pour renforcer la capacité d'agir de l'ensemble de la population nord-côtière et réduire les inégalités.
- L'accès à des services de base et essentiels, de proximité, doit être préconisé pour réduire les inégalités sociales et éviter que la population quitte les milieux de vie et la région. L'accès aux services de santé et aux services sociaux se dégrade et cet enjeu est crucial pour la survie de la région. Cette problématique s'explique par un manque criant d'effectifs médicaux. Les considérations monétaires et le lieu de prise de décisions trop éloigné des centres de services amènent une perte et une inadéquation des services avec les besoins des communautés.
- L'un des principaux enjeux de la Côte-Nord est les faibles volumes de population répartis sur d'immenses territoires. La dévitalisation des municipalités accentue cette problématique. Cela entraîne la région dans un cercle vicieux, moins il y a de services offerts, moins il y a de personnes et moins il est facile de justifier les services. Les communautés perdent leur attractivité et diminuent leur capacité d'agir.
- Dans les petites communautés éloignées, et parfois isolées, il est souvent difficile de rencontrer les attentes et les normes des lois et règlements, en raison de leur situation géographique et leurs faibles moyens au plan, entre autres, des ressources humaines et financières.
- Certains secteurs d'activités économiques, tels que le tourisme ou les ressources fauniques ainsi que la pêche commerciale, offrent des emplois saisonniers souvent moins attrayants et précaires. Ils sont également moins rémunérés et moins soutenus, mais essentiels à l'économie.
- Les coûts élevés de construction dans la région ne favorisent pas le développement de logements abordables correspondant aux capacités de payer des citoyens et des communautés qui contribueraient à maintenir la population.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Assurer la reconnaissance des acquis et des compétences afin de favoriser l'intégration en emploi des Nord-Côtiers et Nord-Côtières;
- Reconnaître le statut de travailleur saisonnier;
- Rapprocher les lieux de prise de décisions afin d'assurer une meilleure adéquation des services de santé dans les communautés et adapter la gouvernance aux territoires;
- Développer, maintenir et assurer des services essentiels de proximité;
- Comblé de façon durable les ressources humaines nécessaires aux soins de santé;
- Revitaliser les communautés;
- Soutenir le vieillissement actif;
- Soutenir les initiatives visant le développement des enfants;
- Mobiliser les communautés à l'égard du développement global des enfants et la création d'environnements favorables;
- Favoriser l'accès équitable aux logements abordables en conciliant les programmes en habitation et en considérant l'éloignement ainsi que l'isolement.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- Des mesures spécifiques à la Côte-Nord doivent être développées pour soutenir les familles qui doivent investir dans les frais d'études pour leurs enfants à l'extérieur de la région, en raison du manque de services universitaires en région. En effet, la Côte-Nord ne possède pas d'université sur son territoire, malgré certaines offres de services. Seuls deux cégeps sont présents dans les deux grandes agglomérations de Baie-Comeau et Sept-Îles. Les élèves doivent se déplacer sur le territoire et à l'extérieur pour obtenir de la formation secondaire, collégiale et universitaire. Cette problématique est plus forte dans les MRC de Minganie, du Golfe-du-Saint-Laurent et de Caniapiscau. Quitter le milieu familial, parfois même dès l'âge de 13 ans, est difficile et contribue au décrochage scolaire particulièrement dans une région, où les conditions d'emploi (non spécialisé) des grandes entreprises sont alléchantes. Près de 18,9 % de la population de la Côte-Nord est sans grade, certificat ou diplôme, la moyenne québécoise se situant à 12,8 %.
- Les deux cégeps doivent redoubler d'efforts pour attirer la clientèle et développer la carte de formation régionale. Le recrutement ardu de clientèle invite à se tourner vers une clientèle internationale.
- Le maintien des petites écoles dans les localités, où la population décroît, demeure un défi administratif pour les commissions scolaires de la Côte-Nord. Il importe de s'assurer de leur accès et de la présence des instances décisionnelles sur leur territoire.
- Les nombres minimaux exigés pour tenir des cohortes d'enseignement sont souvent inatteignables pour plusieurs communautés. Cette situation prive la population de formation et l'oblige bien souvent à quitter sa municipalité et sa région sans compensation équivalente aux dépenses engendrées.
- Des outils de développement importants sont à compléter pour orienter des choix d'aménagement ou de développement du territoire. En l'absence d'université en Côte-Nord, il y a peu de recherche et de développement qui portent sur les potentiels de la région, ce qui est un frein aux capacités d'innovation, de diversification et de nouveaux développements.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Développer des initiatives pour soutenir les familles selon les dépenses qu'engendrent les frais d'études pour leurs enfants à l'extérieur de la région, par le biais notamment d'un crédit d'impôt et une mesure spécifique à la Côte-Nord pour favoriser le retour des jeunes dans la région;
- Supporter le développement de petites cohortes de formation;
- Soutenir le développement de programmes de formation sur mesure répondant aux besoins du milieu;
- Assurer le financement des services universitaires dans la région;
- Consolider la formation universitaire et les infrastructures de recherche;
- Encourager les travaux de recherche et d'innovation en lien avec les ressources naturelles de la région;
- Assurer une couverture médiatique et journalistique sur toute la Côte-Nord accessible pour tous les Nord-Côtiers;
- Favoriser l'attraction de la clientèle collégiale;
- Assurer le maintien des écoles primaires et secondaires afin d'éviter la délocalisation des élèves;
- Assurer que les instances décisionnelles en éducation habitent la région à desservir;
- Soutenir les participants devant accéder à des formations à l'extérieur de leur milieu.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Agir en synergie.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- En raison de l'immensité du territoire, des diverses réalités territoriales, de la faible densité de population et de la disparité entre les territoires des MRC à différents égards, il est nécessaire que toutes les parties unissent leurs forces afin d'assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble des territoires de la région.
- Ces forces sont réparties dans les municipalités locales, les MRC, les communautés autochtones, les ministères et organismes, les organisations parapubliques, les entreprises privées ainsi que la société civile. Il importe que tous travaillent de façon concertée afin d'arrimer les actions de chacun. Les coûts sont plus élevés dans une vaste région comme la Côte-Nord pour favoriser la concertation des différents partenaires, ainsi il importe qu'une aide financière supplémentaire soit accordée à la région.
- Afin de faciliter le cheminement et le traitement des dossiers auprès des ministères et organismes, une coordination interministérielle de ces derniers doit être exercée de façon plus systématique.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones;
- Favoriser la cohésion des actions entre les MRC, les ministères et organismes, les municipalités, les entreprises, les travailleurs et les autochtones pour éviter la décroissance économique et supporter la mise en œuvre des grands projets;
- Soutenir l'autonomie de la Côte-Nord par l'implantation et le maintien des centres décisionnels, des services gouvernementaux et des directions régionales de ministères et organismes;
- Encourager les initiatives favorisant le réseautage;
- Soutenir les activités de concertation et de coordination à l'échelle régionale et territoriale;
- Bonifier l'aide financière aux MRC afin de les soutenir dans leurs activités de concertation régionale;
- Arrimer les planifications de développement local, régional et les actions gouvernementales;
- Renforcer le rôle d'accompagnement de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord.